

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
11275

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Aide à la Provence verte - année 2020 - 2ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 14 du 24 juillet 2020, l'Assemblée départementale a approuvé la création d'une nouvelle aide départementale à la Provence verte, destinée aux communes et à leurs groupements de moins de 200 000 habitants, et en a défini les modalités d'application.

Sont prises en compte dans ce nouveau dispositif, les dépenses d'investissement contribuant à la réduction des températures en zone urbaine par des aménagements durables avec les objectifs suivants :

- limiter les effets négatifs du changement climatique en utilisant la nature comme élément de confort climatique ;
- contribuer aux objectifs de l'agenda environnemental commun à la Métropole et au Département des Bouches-du-Rhône notamment sur la qualité de l'air, la biodiversité, la protection de la mer et du littoral.

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental 2020 pour cette action s'élève à 2 000 000 €. Une première répartition de crédits a été approuvée par la Commission permanente du Conseil départemental lors de sa réunion du 23 octobre 2020 pour un montant total de 950 427 €.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les demandes de subventions départementales, figurant en annexe 1, au titre d'une deuxième répartition.

Le montant total des subventions d'investissement sollicitées s'élève à 1 041 641 €, sur une dépense subventionnable globale 1 541 757 €HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL